

1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **Benzoyl peroxide, wet with 25% water**
Code du produit L13174
Producteur/fournisseur : Alfa Aesar GmbH & Co.KG
 Zeppelinstrasse 7
 D-76185 Karlsruhe / Germany
Service chargé des renseignements : Département sécurité du produit
Renseignements en cas d'urgence : Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz
 www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

E-mail: gcat@matthey.com
www.alfa-chemcat.com

2 Identification des dangers

Principaux dangers:



Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 1 Explosif à l'état sec.
 R 7 Peut provoquer un incendie.
 R 36 Irritant pour les yeux.
 R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Système de classification :

HMS-ratings (gamme 0-4) (Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	1	Santé (effets aigus) = 1
FIRE	3	Inflammabilité = 3
REACTIVITY	3	Réactivité = 3

Éléments d'étiquetage SGH



2.15/C - Risque d'incendie en cas d'échauffement.



3.3/2A - Provoque une sévère irritation des yeux.
 3.4/1 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Prévention:

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.
 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention:

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Traitement spécifique (voir étiquette).

Stockage:

En cas d'irritation/éruption cutanée: Consulter un médecin.
 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Élimination:

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 Protéger du rayonnement solaire.
 Stocker à l'écart des autres matières.
 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

Nom chimique usuel (ou nom générique)
Désignation (No. CAS) Benzoyl peroxide (CAS# 94-36-0): 75%
 Water (CAS# 7732-18-5): Balance
Code(s) d'identification
No. EINECS : 202-327-6
Numéro index: 617-008-00-0

4 Premiers secours

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
 Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après contact avec la peau :

Demander immédiatement conseil à un médecin
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Demander immédiatement conseil à un médecin
 Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Demander immédiatement conseil à un médecin

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Peut être dégagé en cas d'incendie :
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
 Porter un vêtement de protection totale

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles:

Mettre les personnes en sécurité.
 Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 Veiller à une aération suffisante
 Tenir éloignées les sources d'incendie

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Récueillir par moyen mécanique.

Indications complémentaires :

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Nom du produit **Benzoyl peroxide, wet with 25% water**

(suite de la page 1)

7 Manipulation et stockage

Manipulation :	
Précautions à prendre pour la manipulation :	Tenir les emballages hermétiquement fermés Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Préventions des incendies et des explosions :	Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer. Éviter les chocs et les frictions.
Stockage :	
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :	Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun :	Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.
Autres indications sur les conditions de stockage :	Tenir les emballages hermétiquement fermés Stockage au frais et au sec dans des fûts bien fermés Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :	Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
Indications complémentaires :	Aucune donnée
Équipement de protection individuel :	
Mesures générales de protection et d'hygiène :	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec les yeux Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau Protection respiratoire en cas de fortes concentrations Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Gants étanches non déterminé
Protection respiratoire :	
Protection des mains :	
Matériau des gants	
Temps de pénétration du matériau des gants	
Protection des yeux :	Lunettes de protection. Protection du visage
Protection du corps :	Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.	
Forme :	poudre
Couleur :	blanc
Odeur :	non déterminé
Modification d'état	
Point de fusion :	103°C
Point d'ébullition :	non déterminé
Température et début de la sublimation :	non déterminé
Point d'éclair :	non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Peut provoquer un incendie.
Température d'inflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Danger d'explosion :	Explosif à l'état sec.
Limites d'explosivité :	
inférieure :	Non déterminé
supérieure :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité :	non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Substances à éviter :	
Réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
Produits de décomposition dangereux :	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :	
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :	
Oral	LD50 7710 mg/kg (rat)
Effet d'irritation des yeux	mild 500 mg/24H (rbt)
Effet primaire d'irritation :	
de la peau :	Irrite la peau et les muqueuses.
des yeux :	Effet d'irritation.
Sensibilisation :	Sensibilisation possible par contact avec la peau.
Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :	Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets tumoraux. Des effets mutagènes ont été observés lors de tests avec des bactéries. Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets mutagènes.

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2009

Révision: 16.02.2009

Nom du produit *Benzoyl peroxide, wet with 25% water*

(suite de la page 2)

Indications toxicologiques complémentaires :

Des effets mutagènes ont été observés chez l'homme.

Sensibilisation

D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue.
 IARC-3: N'est pas classifiable comme cancérigène chez l'homme.
 ACGIH A4: N'est pas classifiable comme cancérigène chez l'homme: données insuffisantes pour classifier l'agent sur le plan de sa cancérogénocité chez l'homme et/ou chez l'animal.
 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques
Indications générales :

En général non polluant
 Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

13 Considérations relatives à l'élimination
**Produit :
 Recommandation :**

Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée.
 Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.
 Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

**Emballages non nettoyés :
 Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Prescriptions de transport
Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

No. UN : 5.2 (P1) Peroxydes organiques.
 3104
Désignation du produit : 3104 PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE C, SOLIDE (Benzoyl peroxide, wet with 25% water)

Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer : 5.2
No. UN : 3104
Désignation technique exacte : ORGANIC PEROXIDE TYPE C, SOLID (Benzoyl peroxide, wet with 25% water)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA : 5.2
No. ID UN : 3104
Désignation technique exacte : ORGANIC PEROXIDE TYPE C, SOLID (Benzoyl peroxide, wet with 25% water)

"Règlement type" de l'ONU:

UN3104, PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE C, SOLIDE, 5.2

15 Informations réglementaires
Marquage selon les directives CEE :
Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Phrases R :

1 Explosif à l'état sec.
 7 Peut provoquer un incendie.
 36 Irritant pour les yeux.
 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S :

24 Éviter le contact avec la peau.
 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 37 Porter des gants appropriés.

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
 Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

Classe de pollution des eaux :

En général non polluant

16 Autres données

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

**Service établissant la fiche technique :
 Contact :**

Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement
 Paul V. Connolly

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent